

B. NOTICE

GLUCOSE 30 % Kela

Solution pour perfusion

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

KELA Laboratoria N.V.
St.Lenaartseweg 48
B-2320 Hoogstraten

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

GLUCOSE 30 % Kela

3. LISTE DU PRINCIPE ACTIF ET AUTRES INGRÉDIENTS

1 ml contient :

Glucosum monohydricum eq. glucosum anhydricum 300 mg – excipients q.s. ad 1 ml

4. INDICATION

Pour le traitement de l'acétonémie chez la vache laitière.

5. CONTRE-INDICATIONS

L'hyperglycémie et les troubles du métabolisme du glucose tels que le diabète mellitus sont des contre-indications absolues. Des précautions doivent être observées en cas d'hyperhydratation iso- et hypotonique et déshydratation hypotonique, hyponatriémie, hypokaliémie et affections cardiaques graves. L'utilisation pendant la phase post-traumatique ou la phase de réveil après une anesthésie est contre-indiquée surtout chez les animaux vieillissants et gravement malades.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

L'hyperglycémie temporaire après perfusion entraîne une glycosurie et une diurèse osmotique. Ces effets sont dose-dépendants et passagers avec une normalisation de l'excrétion de glucose et d'eau dans les 2 à 3 heures.

Une irritation locale et un gonflement, éventuellement une thrombophlébite au site d'injection lorsque le produit n'est pas administré par voie intraveineuse stricte.

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE CIBLE

Bovins.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION

1 à 2 ml par kg de poids corporel (150 – 300 mg glucose/kg poids corporel). Si nécessaire, le traitement peut être répété.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Administrer lentement par voie intraveineuse (vitesse de perfusion : < 100 ml/minute). La solution ne doit pas être administrée en injection sous-cutanée ou intrapéritonéale.

10. TEMPS D'ATTENTE

Aucun (0 jours)

11. CONDITIONS DE CONSERVATION PARTICULIÈRES

Pas de précautions particulières de conservation pour ce médicament vétérinaire.

La date limite d'utilisation est indiquée sur l'emballage après EXP.

À usage unique. Les flacons entamés ne doivent pas être réutilisés.

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

12. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

Amener si possible la solution à température corporelle avant administration par voie intraveineuse.

Prendre les précautions nécessaires pour maintenir la stérilité lors de l'utilisation.

La solution hypertonique doit être administrée exclusivement par voie intraveineuse.

Vérifier la bonne position intraveineuse de l'aiguille dans la veine.

Veiller toujours à laisser suffisamment d'eau à disposition de l'animal.

Lorsque l'acétonémie est secondaire, il faut toujours agir sur la cause principale.

L'administration intraveineuse de glucose peut éventuellement être complétée par l'administration par voie orale de précurseurs du glucose et/ou de glucocorticoïdes.

Une vitesse de perfusion trop rapide ou une perfusion d'un trop grand volume peut entraîner une augmentation de la quantité de liquide dans les vaisseaux sanguins susceptible d'induire une diminution de la concentration d'ions sodium et potassium dans le sang (hyponatrémie, hypokaliémie).

La solution possède un pH acide. Il n'est pas recommandé de mélanger avec d'autres produits vétérinaires pour éviter la formation d'une précipitation.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT:

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences nationales.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE:

Février 2013

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES:

À usage vétérinaire.

A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

Numéro d'autorisation de mise sur le marché: BE-V305234.